

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 mars 2024 à 20 heures**PRESENTS :

Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Maryline SARRAZIN, Sonia ROUSSEAUX, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENTS EXCUSES :

Messieurs René BALMAIN (pouvoir à Eric GUILLAUD), Frédéric MINIERE (pouvoir à Alain VINCENT), Christophe VAGLIO (pouvoir à Ismaël BRAHIMI), Sébastien PONCET (pouvoir à Françoise PONCET), Benjamin REGIS (pouvoir à Nicolas SOLIER – *excepté pour le vote du compte administratif*).

✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Françoise PONCET en tant que secrétaire.

Aucune objection n'étant formulée, Madame Françoise PONCET est donc désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 février 2024

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques particulières quant au compte-rendu de la réunion du 7 février dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose donc de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le compte-rendu de la séance du 7 février 2024.

(*délibération n°2024-03-07*)

✓ Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Scolaire - Retrait du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier : Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été discuté plusieurs fois au cours de l'année 2023 sans jamais donner lieu à une demande officielle de la part de la commune ;
- Désignation d'un référent « Ambroisie » et « Règlement Local de Publicité Intercommunal ».

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

1. FinancesApprobation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes effectuées par le comptable public, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- ✓ une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers, notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- ✓ le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le comptable public et demande au Conseil municipal de délibérer sur celui-ci.

Résultat de l'exercice 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 207 554,08	1 365 715,09	158 161,01
Investissement	703 629,12	310 430,20	-393 198,92

Résultat de clôture 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de fonctionnement N-1		272 261,09	430 422,10
Résultat d'investissement N-1		311 570,89	-81 628,03

Reste à réaliser 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			430 422,10
Investissement	76 491,46	17 844,00	-58 647,46

Besoin de financement
-140 275,49

Monsieur le Maire indique que, pour la section de fonctionnement, les charges à caractère général ont augmenté de 33.6 % par rapport à l'exercice 2022. Cela s'explique notamment par la hausse des coûts liés au gaz, à l'électricité, aux carburants (+26%) à l'entretien des bâtiments et voirie (+26%), aux frais de télécommunication (téléphonie, Internet, frais postaux...) (+68%) ainsi qu'aux différents contrôles de maintenance.

Dans le même temps, les recettes ont progressé de 1.1% par rapport à l'exercice 2022.

Monsieur le Maire indique que, pour la section d'investissement, le solde des travaux de l'école a impacté le budget car il n'a pas été reporté en reste à réaliser dans le budget 2023. Il ajoute à cela le coût des travaux du chemin des Mouilles (+15% de plus-value) et celui de la rue du Navetier qui n'a pas été inscrit lors de la préparation du budget.

Pour 2024, il sera essentiel de contrôler les dépenses de fonctionnement en mettant en concurrence les prestataires, en priorisant les projets et en respectant les projets inscrits au Budget Prévisionnel.

Il sera également essentiel de trouver des financements afin de pallier la baisse annoncée, entre autres, du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le compte de gestion 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- ⇒ statue sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ⇒ déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

(délibération n°2024-03-08)

Approbation du compte administratif 2023

En tant qu'ordonnateur des finances de la commune, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle après l'élection de Monsieur Alain VINCENT qui préside le Conseil pour cette délibération.

Monsieur le Président informe les élus que le compte administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion.

Il rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire toutes les recettes et dépenses effectivement réalisées par la commune sur l'année 2023.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 établi par l'ordonnateur :

Résultat de l'exercice 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 207 554,08	1 365 715,09	158 161,01
Investissement	703 629,12	310 430,20	-393 198,92

Résultat de clôture 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de fonctionnement N-1		272 261,09	430 422,10
Résultat d'investissement N-1		311 570,89	-81 628,03

Le Compte Administratif 2023 étant identique au Compte de Gestion dressé par le Receveur et présentant le même résultat pour l'exercice 2023, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

Monsieur le Président rend également compte des restes à réaliser :

Reste à réaliser 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement			430 422,10
Investissement	76 491,46	17 844,00	-58 647,46

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président demande au Conseil municipal de délibérer
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix « pour »,

- ⇒ constate le résultat de l'exécution budgétaire 2023 :
 - ✓ en section de fonctionnement de : +158 161,01 €
 - ✓ en section d'investissement de : -393 198,92 €
- ⇒ constate le résultat de clôture de l'exercice 2023 :
 - ✓ en section de fonctionnement de : +430 422,10 €
 - ✓ en section d'investissement de : -81 628,03 €
- ⇒ constate que l'ensemble de ces résultats sont en parfaite concordances avec les chiffres du compte de gestion du receveur.
- ⇒ approuve le Compte Administratif 2023 de la commune de La Bâtie-Montgascon.
- ⇒ reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement :
76 491,46 € en dépenses et 17 844 € en recettes.

(délibération n°2024-03-09)

Etude des demandes de subventions sollicitées par divers organismes et partenaires

Monsieur le Maire informe les élus que la commune reçoit des demandes de subvention de la part de divers organismes ou partenaires.

Cette sollicitation vise à obtenir un soutien financier de la part de la commune pour le fonctionnement ou la réalisation de projets plus spécifiques.

Monsieur le Maire propose d'évaluer leur pertinence et d'attribuer l'étude de la demande à la commission concernée.

Organisme	Objet	Montant sollicité	Commission chargée de l'étude
ALERTE TIR La Tour du Pin	Club sportif de tir 3 jeunes de la commune	nc €	Commission ASSOCIATIONS
MFR LE VILLAGE St André le gaz	Centre de formation professionnelle 3 jeunes (2023 = 35 € / j * 3)	nc €	Commission SCOLAIRE
MFR Coublevie	Centre de formation professionnelle 1 jeune (2023 = 35 € / j * 2)	nc €	Commission SCOLAIRE
EFMA Bourgoin-Jallieu	Centre de formation professionnelle 5 jeunes	500 €	Commission SCOLAIRE
ADSM 38 Les Eparres	Asso Secrétaire de Mairie Isère	nc €	Commission ASSOCIATIONS

Monsieur Eric GUILLAUD mentionne le montant de 2 183 € versé par la commune au SIVU de Pont de Beauvoisin pour 18 jeunes de la commune.

Madame Edith CHAMBAZ souligne l'importance d'être vigilant sur les aides allouées en fonction du nombre d'adhérents.

Madame Sonia ROUSSEAUX rappelle que l'AFR n'a jamais bénéficié de financement de la part des communes extérieures.

Monsieur Nicolas SOLIER mentionne que certaines communes ont mis en place un chèque Culturel et Sportif spécialement destiné aux jeunes.

A l'identique des demandes de subvention, Monsieur le Maire propose d'évaluer la pertinence d'adhérer aux organismes suivants :

Organisme	Objet	Montant sollicité	Montant accordé
Société AGRICULTURE et ELEVAGE Secteur Pont de Beauvoisin	Soutien aux agriculteurs Concours de labour et Comice agricole	50 €	50 €
AFEI Grenoble	Réseau d'élues de l'Isère	100 €	Refus

Demande de subvention dans le cadre des projets communaux

Considérant que la commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions pour la réalisation des projets suivants :

Voirie - Projet Route du Pontet (RD 91)

Création d'un cheminement piéton, de stationnements et d'aménagements de sécurité.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 155 257.05 € HT réparti comme suit :

- ✓ Ingénierie : 5 249.29 €
- ✓ Travaux : 134 481.76 €
- ✓ Aléas de chantier : 15 526.00 €

Le plan de financement est le suivant :

DETR	31 051.41 €
Départ. 38	67 240.50 €
Commune	<u>56 965.14 €</u>
Total HT	155 257.05 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès des partenaires cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces partenaires et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet.

(délibérations n°2024-03-10, n°2024-03-11 et n°2024-03-12)

Voirie - Projet Rue d'Evrieu (RD 75)

Réfection des trottoirs.

Monsieur le Maire précise que le Département prévoit de refaire le revêtement entre les deux ronds-points en 2024.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 30 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de la Préfecture de l'Isère et du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces partenaires et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet.

Madame Ghyslaine BILLAUD est d'avis que le projet d'Evrieu est plus urgent que celui de la route du Pontet.

Monsieur Nicolas SOLIER souligne l'importance de rappeler qu'il n'y a actuellement aucun aménagement de sécurité sur la route du Pontet, ni d'éclairage public.

Madame Edith CHAMBAZ qualifie la route de Lyon comme étant un axe préoccupant.

(délibérations n°2024-03-13 et n°2024-03-14)

Voirie - Projet Chemin des Mouilles (VC n° 3 reliant la RD91 Route du Pontet et la RD 145B Route du Maçon)

Création d'un cheminement piéton sécurisé séparé des voies de circulation par un système de barrières. Aménagements de sécurité pour réguler la vitesse des véhicules.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 76 297.41 € HT réparti comme suit :

- ✓ Ingénierie : 2 580.11 €
- ✓ Travaux : 73 717.30 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de la Préfecture de l'Isère et du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces partenaires et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet.

(délibérations n°2024-03-15 et n°2024-03-16)

Voirie – Projet Chemin de Chatanais

Création d'un réseau d'eau pluviale.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 60 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de la Préfecture de l'Isère, du Département et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces partenaires et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet.

(délibérations n°2024-03-17, n°2024-03-18 et n°2024-03-19)

Projet de la Stèle

Monsieur le Maire rappelle que la commune, en collaboration avec l'association des Anciens combattants locale et le CCAS, souhaite créer une stèle commémorative dans le jardin de ville situé au centre, à proximité immédiate de l'école, bibliothèque et Mairie.

La construction de cette stèle serait l'occasion de rendre hommage aux combattants et aux civils morts pour la France. Elle reprendrait en tout point, les informations présentes sur le Monument aux Morts actuel. De plus, il est prévu que ce dernier soit rénové et entretenu, avec des fleurs pour chaque cérémonie officielle.

Enfin, les cérémonies officielles pourraient se tenir dans un lieu approprié, calme et sécurisé.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 14 965 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de différents partenaires financiers :

- ✓ Etat : DETR
- ✓ Département de l'Isère (*déposée en 2023*)
- ✓ Communauté de Communes des Vals du Dauphiné : Fond de Concours
- ✓ Souvenir Français (*dépôt en cours*)
- ✓ France Mutualiste (*dépôt en cours*)
- ✓ UBFT - Les Gueules Cassées
- ✓ ONAC
- ✓ UMAC
- ✓ FNACA
- ✓ Fondation Ligne Maginot
- ✓ Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès des organismes cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de ces partenaires et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet.

(*délibération n°2024-03-20*)

Urbanisme : Projet de l'ancienne Poste

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation des anciens locaux de La Poste qui consiste à créer un commerce de restauration au rez-de-chaussée et un logement à l'étage.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 592 514.16 € HT décomposé comme suit :

MARCHÉS DE TRAVAUX ENTREPRISES		PART COMMERCE	PART LOGEMENT
Lot 01 - Démolitions - Maçonnerie	128 491,50 €	55 082,10	73 409,40
Lot 02 - Charpente - Couverture - Zinguerie	72 192,80 €	26 857,40	45 335,40
Lot 03 - Menuiseries Extérieures Alu - Occultations	60 420,22 €	30 663,96	29 756,26
Lot 04 - Isolation par l'extérieur	39 540,00 €	19 770,00	19 770,00
Lot 05 - Cloisons - Plafonds - Isolation - Peinture	42 885,75 €	19 835,70	23 050,05
Lot 06 - Menuiseries Bois	20 812,00 €	5 724,00	15 088,00
Lot 07 - Carrelage - Faiences	30 973,75 €	19 021,75	11 952,00
Lot 08 - Métallerie	92 120,40 €	39 493,60	52 626,80
Lot 09 - Chauffage - Rafraichissement - Plomberie - Sanitaires - Ventilation	67 176,59 €	41 442,77	25 733,82
Lot 10 - Électricité - Courants faibles	37 901,15 €	27 910,74	9 990,41
TOTAL € H.T.	592 514,16 €	285 802,02	306 712,14

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès du Département de l'Isère pour la création d'un :

- ✓ commerce de restauration dont le coût estimatif s'élève à 285 802.02 € HT
- ✓ logement dont le coût estimatif s'élève à 306 712.14 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

(*délibération n°2024-03-21*)

Monsieur le Maire propose également de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès du Territoire d'Énergie Isère (TE 38) dans le cadre du dispositif de financement ISERENOV' et plus particulièrement des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux d'amélioration énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Territoire d'Énergie Isère (TE 38).

(délibération n°2024-03-22)

Enfin, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné dans le cadre du PLH 2021-2027 (dispositif d'aides à la production de logements locatifs aidés dans le bâti privé ancien : opération d'acquisition-amélioration, démolition-reconstruction) pour la création du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

(délibération n°2024-03-23)

Urbanisme : Projet de Réfection du muret et grillage des terrains de boule

Monsieur le Maire informe les élus que le muret et grillage entourant les terrains de boules doit être restauré pour assurer la sécurité des joueurs et du public.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 7 466 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de différents partenaires financiers :

- ✓ Etat : DETR
- ✓ Département de l'Isère
- ✓ Communauté de Communes des Vals du Dauphiné : Fond de Concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des partenaires ci-dessus et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet

(délibération n°2024-03-24)

Urbanisme : Projet de Rénovation des escaliers de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les élus que les escaliers menant à l'église doivent être rénovés afin d'assurer la sécurité des personnes. Il est essentiel de prendre des mesures pour garantir un accès sûr et facile aux lieux de culte, permettant ainsi à tous de se déplacer en toute tranquillité.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 17 536 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en investissement pour ce projet auprès de différents partenaires financiers :

- ✓ Etat : DETR
- ✓ Département de l'Isère
- ✓ Communauté de Communes des Vals du Dauphiné : Fond de Concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des partenaires ci-dessus et de tous autres organismes qui pourraient financer ce projet

(délibération n°2024-03-25)

Projet de végétalisation de la cour de l'école

Monsieur le Maire informe que le projet a évolué vers l'installation d'une pergola avec des plantes grimpantes, plutôt que de planter des arbres, et qu'il est en attente du chiffrage.

2. Ressources humaines

Instauration du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe les élus qu'à la demande du Comité Social Territorial, il a été nécessaire de supprimer la condition d'ancienneté de 30 jours pour l'attribution du RIFSEEP au nom du respect du principe d'égalité.

Lors de la séance du 5 mars, le CST du Centre de gestion de l'Isère s'est prononcé favorablement à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la mise en œuvre du RIFSEEP dès le 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des conditions de mise en œuvre.

(délibération n°2024-03-26)

Création d'un emploi permanent à temps non complet

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps non complet (catégorie B, Grade Rédacteur) à raison de 17 heures hebdomadaire, pour assurer la gestion budgétaire et financière.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel recruté par voie de Contrat à durée déterminée (article L 332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique).

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur la création de cet emploi dès le 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à créer ce poste dans les conditions énoncées ci-dessus.

(délibération n°2024-03-27)

Madame Ghyslaine BILLAUD mentionne qu'il n'y a actuellement qu'un seul agent d'accueil.

Monsieur Nicolas SOLIER confirme la situation actuelle et rappelle qu'il y un poste de titulaire vacant à 20 heures. Il indique également que l'indemnité mensuelle forfaitaire pour l'agence postale a été revue à la hausse pour 2024.

3. Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées AC n° 86 de 68 m² et AC n° 558 de 113 m² situées Route du Maçon (à hauteur du n° 64).

Il indique que sur la parcelle AC n° 86 est édifié un transformateur électrique.

Monsieur le Maire informe qu'un riverain, Monsieur Pascal DREVET, souhaite acquérir partiellement le tènement. Ce dernier est bordé de part et d'autre de terrains privés bâtis et non bâtis, ne présentant aucun intérêt pour la commune malgré son emplacement en zone constructible.

La partie à céder serait d'une surface d'environ 100 m² et le prix au mètre carré serait de 55 € soit un total de 5 500 €.

Tous les frais afférents à cette cession seraient également à la charge de l'acquéreur.

Après avoir présenté les éléments financiers, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet de cession partielle des parcelles cadastrées AC n° 86 et° 558 situées Route du Maçon (à hauteur du n° 64) à M. Pascal DREVET dans les conditions énoncées par Monsieur le Maire

(délibération n°2024-03-28)

4. **Scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés financières et déontologiques du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier.

Il rappelle que toutes les communes membres ont délibéré pour demander au Préfet de l'Isère de procéder à la dissolution du SIVU au plus tard au 30 juin 2023.

La commune des Abrets en Dauphiné s'est engagée à reprendre l'équipement dans son patrimoine afin d'assurer en direct la poursuite de l'exploitation, et notamment la mise à disposition aux collèges dans les mêmes conditions financières qu'aujourd'hui.

Il rappelle que le budget du SIVU n'a pas été voté par le conseil syndical pour 2023. Le préfet a donc saisi la Chambre régionale des comptes qui a procédé à l'élaboration de ce budget.

Dans son rapport, le magistrat précise qu'au vu du contexte de son rapport « une procédure de dissolution serait à engager par le Préfet de l'Isère.

Afin de s'assurer que le SIVU n'ait plus d'activité en 2024, Monsieur le Maire, sur proposition des membres du SIVU, propose de sortir du SIVU dès janvier 2024. Il est précisé que s'il ne reste qu'une commune membre du syndicat, celui-ci est dissous de plein droit.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Eric GUILLAUD précise que, pour la commune de La Bâtie-Montgascon, la participation au SIVU s'élève à 5 500 € par an et que certaines communes souhaitent récupérer les fonds versés.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le retrait du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande officiellement son retrait du SIVU du gymnase du collège marcel Bouvier dès janvier 2024.

(délibération n°2024-03-29)

5. **Compte-rendu des réunions et commissions**

VALS DU DAUPHINE (rapporteur Nicolas Solier)

Dans le cadre de la mise en place de mesures de **lutte contre l'ambroisie**, la Communauté de communes sollicite la commune pour confirmer, ou non, le référent désigné l'an dernier à savoir Monsieur Alain VINCENT.

Le Conseil Municipal confirme que Monsieur Alain VINCENT est le « référent Ambroisie ».

Dans le cadre de l'élaboration du RLPi (**Règlement Local de Publicité Intercommunal**), la Communauté de communes sollicite la commune pour désigner un référent.

Monsieur Nicolas SOLIER propose de désigner Madame Edith CHAMBAZ.
Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

COMMUNICATION (rapporteur Françoise Poncet)

Page Facebook : à ce jour, il est relevé 309 likes. Une ou deux actualités sont publiées chaque semaine.

La Batiolane : la lettre d'informations est en cours de préparation et devrait être prête pour le 8 avril.

VOIRIE (rapporteur Alain Vincent)

Cimetière : afin d'éviter des travaux importants et coûteux pour le mur Nord, il est envisagé de construire une fondation avec un muret et un grillage.

Elagages des arbres : des devis sont en cours pour la route de Tapon et le chemin du Vernay.

Chemin de terre : il est nécessaire de réaménager les chemins en terre en utilisant des gravats (chemin du Cliat, chemin de la Molette...).

Chemin du Vernay : un abri-bus sera bientôt installé afin de sécuriser l'arrêt de car.

Eclairage public : dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, le TE38 nous propose une stratégie de déploiement par tranche en procédant par secteur alimenté par une armoire. La première tranche concerne le centre du village pour un coût de 20 000 €.

Il sera nécessaire de remplacer les points lumineux qui sont obsolètes et dont les systèmes ne permettent pas d'évolution. Ils sont fixés sur des supports béton (poteaux électriques), sur des mâts métalliques ou encore en façade de bâtisses.

Le choix des candélabres s'est arrêté sur un modèle déjà implanté chemin des Mouilles.

SCOLAIRE (rapporteur Eric Guillaud)

Conseil d'école du 5 mars : les élus et parents ont constaté qu'il y a de nombreux projets en cours.

Les enseignantes ont confirmé ne plus vouloir préparer avec les enfants la fête des Pères et Mères.

Il a été demandé un garage à vélo ; cependant, le manque d'espace ne permet pas son installation.

Il est souligné que l'installation d'un volet roulant pour la classe de Mme Belmondo n'a pas été mis en avant par la Direction de l'école.

La Direction de l'école ne souhaite pas diffuser de l'information communale dans les cartables.

USEP : une seule sortie à vélo est prévue en raison d'un manque d'encadrants.

Projet Camp Olympique : pour la classe de CM2 de Madame GEHIN. Il se déroulera du 3 au 7 juin 2024 avec 4 nuitées. Deux thèmes seront mis en avant les valeurs de l'olympisme et les sports olympiques.

PEDT : dans le cadre du renouvellement, la CAF exige qu'un seul et même gestionnaire soit désigné pour le temps périscolaire et que soit appliqué une tarification au quotient familial. Aussi, afin d'anticiper les choix futurs, la commission propose la grille tarifaire suivante pour le restaurant scolaire :

- ✓ de 0 à 699 : 4,85 euros repas
- ✓ de 700 à 1149 : 5 euros repas
- ✓ 1150 et au-delà : 5,15 euros repas

CCAS ET PROJETS DE VILLAGE (rapporteurs Edith Chambaz & Françoise Poncet)

Agenda des prochaines rencontres :

- 9 mars : matinée environnement organisée par le CCAS ;
- 19 mars : conférence sur les aides financières dans le cadre de projets de rénovation, construction ou changement de chauffage organisée par la Commune en lien avec l'AGEDEN et les VDD ;
- 22 mars : concert au Musée, duo détonnant entre Harmonica et guitare, organisé par la Commune ;
- 4 avril : conférence sur la sécurité organisée par la Commune en lien avec le CISPD et la gendarmerie ;
- 25 mai : week-end de la vogue ;
- 9 août : séance du Cinéma en plein air.

Ateliers mémoires : tous les mardis matin du mois d'avril avec la CARSAT (intervention gratuite). Le groupe est composé de 18 personnes dont deux de l'extérieur.

Tous les mardis après-midi à compter du mois d'avril avec une bénévole (frais de kilomètres à la charge du CCAS). Le groupe est composé de 13 personnes.

Dossier de subvention « projet » : il a été envoyé à chaque association. Délai de retour fixé au 31 mai.

USM : souhaite un local plus spacieux. Une rencontre sera fixée pour étudier les besoins de l'association.

La Bâtie a la classe : un stockage supplémentaire est accordé à l'association.

Les Amis de la soierie : une cloison amovible sera installée prochainement au Musée afin de faciliter les événements culturels proposés par la commune.

Il est également essentiel, pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement, que l'association et la commune partagent leurs projets. Afin de faciliter cette communication, une réunion sera organisée entre les bénévoles et les élus pour discuter des projets de chacun. Cette rencontre permettra de favoriser la collaboration et de garantir une meilleure coordination des actions menées.

RENOVATION ET URBANISME (rapporteur Nicolas Solier)

Réhabilitation des locaux de l'ancienne Poste : les travaux ont commencé.

Lotissement Pré-pontet : les travaux prévus dans le permis d'aménager ont débuté mais la mise en place des réseaux d'eau ne permet pas de gérer efficacement les eaux sur le terrain ce qui entraîne des dommages. Il est envisagé de faire constater ces travaux par un huissier, et si leur achèvement dépasse les délais légaux, cela pourrait entraîner l'annulation du permis d'aménager.

De plus, il est à noter que le propriétaire est actuellement impliqué dans une procédure judiciaire.

SYNDICATS (rapporteur Nicolas Solier)

Le Syndicat des eaux de Les Abrets a annoncé une augmentation de ses tarifs de l'ordre de 10 %. Syclum va également augmenter le prix de ses prestations (+10.7 %).

6. Questions et informations diverses

Action de santé libérale en équipe (Asalée) : le métier d'infirmière « Asalée » vise à améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques. Elle repose sur une collaboration étroite entre les médecins généralistes et les infirmières, lesquelles se voient ainsi déléguer une partie des actes médicaux. Sur le territoire, il y a 12 infirmières « Asalée » dont une installée sur la commune.

Jusqu'à présent l'association « Asalée » bénéficiait de financements importants de la part de la CNAM. La décision de cette dernière de mettre fin au financement des loyers des espaces de travail utilisés par les infirmières « Asalée » risque de priver les patients de soins dont ils ont besoin.

Fin de la séance à 22 h 35

Date de la prochaine séance du Conseil : mercredi 3 avril 2024 (vote du budget)